



Le syndicalisme engagé
au Quotidien



2022, année de tous les dangers à la CDC...

L'année 2021 fut riche en termes de négociations avec la Direction. **Mais le résultat final est-il à la hauteur de l'attente des personnels de l'Etablissement public, telle est la question à se poser en ce début d'année 2022 ?**

Le SNUP ne le pense pas, mais pourquoi donc ?

Certes, on peut citer de bons accords type intéressement, épargne salariale... **Mais ce n'est pas le cas de l'accord-cadre qui vient d'être signé par l'UNSA/CFDT et la Direction.** Il ne faut pas oublier que c'est cette Direction qui va vendre le chalet de Courchevel.

Quelques clauses intéressantes dans cet accord-cadre, mais il ne méritait pas une signature en l'état car il enlève trop d'acquis sociaux.

En premier lieu, **il ne garantit plus le retour à un emploi public majoritaire**, ce qui fait courir, à terme, un risque sur la préservation de l'Etablissement public.

Plus de plancher et de plafond pour les salariés, idem pour la PFT des fonctionnaires, c'est une régression importante. Et ce n'est pas l'introduction d'une prime (et non l'obtention de points fermes et définitifs) chez les salariés pour pallier les effets de l'inflation sur quatre ans qui va changer les choses.

Cette prime est l'équivalent de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) chez les agents de droit public. En effet, peu d'élus seront concernés par cette prime car les salariés ont touché un minimum de vingt points dans le précédent accord-cadre, ce qui garantit l'inflation pour la majorité.

Plus de CAA mais une RCC reconduite sur un an : qui peut accepter cela ?

Certainement pas **le SNUP**, mais cela ne pose aucun problème à l'UNSA et à la CFDT, cherchez l'erreur ? Et ce n'est pas une MATT renforcée la dernière année qui va compenser cette perte, ni la possibilité de mettre en œuvre une retraite

progressive. Il faut savoir que ce dispositif n'est pas possible pour les fonctionnaires au regard de la législation actuelle.

Et que dire de la médaille du travail des agents publics où une négociation est prévue en 2022. **La Direction n'a même pas attribué la médaille des vingt ans à tous les agents qui n'en ont pas bénéficiée...**

En syndicat responsable et travaillant pour le plus grand nombre, le SNUP n'a pas signé cet accord-cadre. « Ensemble », enlevons la majorité à l'UNSA et la CFDT aux élections de décembre 2022, car si trois organisations syndicales sur cinq ne signent pas un accord, c'est qu'il est mauvais !

La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2022 !

